

N° DEL 2012.04.20/098

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**THEME : PATRIMOINE 1**

**OBJET : FORTIFICATIONS  
DE LA VILLE - PONT DE LA  
PORTE DE PIGNEROL ET  
COURTINE C12/C13 PAT ET  
TRAVAUX - DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.**



**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La Ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - Enjeu 1 préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban - les travaux de mise en sécurité des fortifications de l'enceinte de la ville.

Le Ministère de la culture et de la communication et la Ville de Briançon ont prévu à leur programme 2012 de restauration des monuments historiques, les travaux de mise en sécurité du pont de la porte de Pignerol et de la courtine C12/C13 (rempart situé sous l'ancienne mairie).

En effet, le pont de la porte de Pignerol présente des désordres très importants de structure et nécessite des travaux d'étanchéité et de restauration. Quant à la courtine située sous l'ancienne mairie, son parement a souffert de nombreuses infiltrations d'eau entraînant la chute de joints et des pierres. Ces travaux permettront de terminer la partie haute de l'enceinte entre la porte de Pignerol et le bastion de la place Eberlé.

Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'État chargé du contrôle scientifique et technique sont définies dans la convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et validée en réunion du Conseil municipal du 21 mars 2012.

Dans le cadre de la convention d'objectifs (délibération 2012-022 du 25 janvier 2012), le montant des deux opérations – (Projet Architectural et Technique et travaux) honoraires compris est estimé à 700 000 € HT.

Le montant de l'opération du pont de la porte de Pignerol (travaux & honoraires) est estimé à 250 000 € HT et celui de la courtine C12/C13 à 450 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	280 000 € HT
Département (20%)	140 000 € HT
Région (20%)	140 000 € HT
Ville (20%)	140 000 € HT
Total	700 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 AVR. 2012  
PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012  
NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012